

**D'ECHANGE DES INSTRUMENTS DE
RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT CREATION
DE LA GRANDE COMMISSION MIXTE DE COOPERATION**

entre

LA REPUBLIQUE DU MALI

et

LA REPUBLIQUE DU NIGER

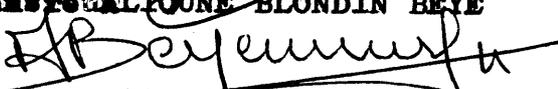
Son Excellence Maître ALIOUNE BLONDIN BEYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Mali, s'est présenté ce jour au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour procéder avec Son Excellence Monsieur DAOUA DIALLO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Niger, à l'échange des instruments respectifs de ratification de Monsieur le Président de la République du Mali et Monsieur le Président de la République du Niger de l'Accord portant création de la Grande Commission Mixte Maliano-Nigérienne de Coopération signé à BAMAKO le 4 juillet 1979 en exécution de l'Article 9 dudit Accord.

Lesdits instruments ayant été, après examen, trouvés en bonne et due forme, il a été procédé à leur échange.

En foi de quoi les soussignés ont adressé le présent Procès-Verbal qu'ils ont revêtu de leurs cachets./.

FAIT A NIAMEY, LE 20 FEVRIER 1980

SON EXCELLENCE
Maître ALIOUNE BLONDIN BEYE


Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale

SON EXCELLENCE
Monsieur DAOUA DIALLO


Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération